



- *Mutuelle trop chère !*
- *Assemblée générale de la mutuelle*

www.mutuelle-combattant.com

MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT 5, rue du Havre 75008 PARIS
01 43 87 43 65 / contact@mutuelle-combattant.com

- Conseil
- Entraide
- Solidarité

La Mutuelle du Monde Combattant est **ouverte à tous !**

SOMMAIRE Juin 2021



Editorial du Président.....3

I VIE DE LA MUTUELLE

1.1) Procès-Verbal de l'assemblée générale4

1.2) Composition du conseil d'administration6

II INFORMATIONS SANTE

2.1) Mutuelle trop chère !.....7

III INFORMATIONS DIVERSES

3.1) Garantie + et RAC 0.....10

3.2) Parrainage10

La Mutuelle du Monde Combattant est une personne morale de droit privé à but non lucratif, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 784.360.661. Le siège social de la Mutuelle est situé : 5, rue du Havre 75008 PARIS.

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Chers adhérents,

La pandémie dure, dure...

Ainsi que je le déplorais dans le bulletin d'information du mois de décembre 2020, le contexte sanitaire est des plus délicat, on n'arrive plus à savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire pour s'adapter aux diktats du gouvernement.

Confinement, déconfinement, couvre-feu et « reconfinement partiel ».

Notre gouvernement ne manque pas de vocabulaire pour nommer une situation quasi identique quant aux conséquences.

La nouveauté est de créer un confinement avec interdiction de le nommer ainsi : c'est une mesure qui a les mêmes effets mais pas la même appellation. Jusqu'où va se nicher la tentative de faire apparaître cela comme nouveau !

Et pour cause, notre président, ayant promis qu'il n'y aurait pas de reconfinement courant janvier 2021, s'attache à nommer cette mesure d'une autre façon car il ne peut se déjuger et si les dispositions prises sont identiques, il n'est plus question que de « freinage ». Il va falloir qu'ils soient performants et solides les « freins » utilisés.

Tous ces allers et retours, accompagnant des mesures toujours plus contraignantes, finissent par peser sur le moral et plus particulièrement celui de nos étudiants dont beaucoup s'adressent aux psychologues pour trouver une raison de continuer.

Au milieu de tout cela, notre Mutuelle s'évertue à continuer de soutenir ses membres par une gestion stable ce qui n'est pas simple dans un tel contexte. Votre fidélité reste un de nos moteurs et nous faisons tout notre possible pour répondre au mieux à vos attentes, même s'il nous est imposé de travailler en « télétransmission ».

Durant ces événements, certains organismes poussent leurs pions pour obtenir des avantages qu'ils n'arrivent pas à retrouver par la voie normale.

Cela me rappelle une anecdote qui montre que des mesures désirées par certaines grosses mutuelles sont celles qui prévalaient quelque quinze années plus tôt.

Ainsi, les mutuelles de la fonction publique bénéficiaient de subventions de leur ministère de rattachement. Mais ces dispositions, contestées par celles (mutuelles et assurances) qui n'en bénéficiaient pas, ont fait l'objet d'un recours en annulation auprès de la Cour de justice européenne. Cette dernière a considéré qu'il s'agissait d'une aide d'Etat illégale. Le Conseil d'Etat a alors annulé la disposition contestée et la France a mis en place le « référencement ».

Quinze ans après, une demande expresse pour rétablir cette subvention au bénéfice des agents publics est faite sous la forme de la participation obligatoire des employeurs à la mutuelle des salariés.

Eternel recommencement, mais qui recouvre cependant une idée forte : rendre cette participation obligatoire pour les membres de la mutuelle afin de les garder et calmer les envies de certains de leurs membres de choisir une autre mutuelle.

Pour changer de registre, et comme je le prévoyais en décembre 2020, le bilan financier de notre Mutuelle est particulièrement délicat. Certes, il ne s'agit pas d'une mauvaise gestion, mais on retrouve les conséquences des décisions gouvernementales s'ajoutant aux impacts de la pandémie.

D'une part, une baisse importante du montant de notre portefeuille des titres qui a atteint son plus bas au 31 décembre 2020 du fait de la crise et, d'autre part, l'impact non négligeable de la taxe COVID calculée sur le montant des cotisations.

Comme toujours, notre Mutuelle résistera et passera ce cap difficile pour continuer à servir ses adhérents au mieux de ses finances.

Restons optimistes à travers une plus grande participation de chacun des membres au fonctionnement de notre Mutuelle.

En mon nom et au nom du Conseil d'Administration, je vous remercie pour votre soutien.

Soyez prudent face à la pandémie et, je l'espère fermement, profitez au mieux des mois d'été.

Alain LAYE
Président



I VIE DE LA MUTUELLE



1.1) PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale de la Mutuelle du Monde Combattant s'est tenue dans la salle Mauresque de l'Union Nationale des Combattants (UNC), 18, rue Vézelay-750008 Paris, selon les dispositions de l'ordre du jour adressé avec la convocation.

1. Ouverture de l'Assemblée Générale.

Les conditions de quorum étant respectées (50% des membres présents ou représentés), la séance est ouverte à 10h 05 par le Président Alain LAYE qui, souhaite la bienvenue aux membres présents et au Commissaire aux comptes

Il remercie le directeur de l'UNC d'avoir bien voulu maintenir dans les circonstances délicates actuelles le prêt de la salle pour la tenue de cette Assemblée.

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès- verbal de l'Assemblée générale du 29 septembre 2020 (une copie était jointe à l'ordre du jour).

Résolution n°1 - Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 29 septembre 2020 ?

Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès - verbal de l'assemblée générale du 29 septembre 2021.

Une correction est demandée portant sur la qualité des personnes qui ont approuvé toutes les décisions prises lors de cette réunion :il s'agit de membres et non seulement d'administrateurs.

3. Approbation du rapport d'activité pour 2020 (une copie était jointe à l'ordre du jour)

Aucune observation n'étant faite, il est procédé au vote.

Résolution n°2 - Approuvez-vous le rapport d'activité pour 2020 ?

Les membres approuvent à l'unanimité le rapport d'activité pour 2020.

4. Approbation du rapport de gestion pour 2020 (un copie était jointe à l'ordre du jour).

Résolution n°3 - Approuvez-vous le rapport de gestion pour 2020 ?

Les membres approuvent à l'unanimité le rapport de gestion pour 2020.

5. Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2020.

Monsieur Patrick VICENS, commissaire aux comptes associé du Cabinet FCN, rappelle à l'Assemblée Générale les normes de sa profession auxquelles il se réfère dans le cadre de son activité.

Il présente son rapport concernant le contrôle des comptes annuels. Il certifie que ceux-ci sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

Il ajoute qu'il n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

6. Information sur les documents réglementaires.

6.1. Conventions réglementées.

Le commissaire aux comptes fait connaître qu'il n'a pas reçu d'information concernant une éventuelle convention à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.

Résolution n° 4 - Approuvez-vous le rapport sur l'absence de convention réglementée ?

Les membres approuvent à l'unanimité le rapport sur l'absence de convention réglementée.

I VIE DE LA MUTUELLE

6.2. Rapport du Conseil d'Administration détaillant « les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur ».

Ce rapport a été présenté aux membres présents.

7. Approbation des comptes 2020 et quitus au Conseil d'Administration.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes, l'assemblée est consultée sur l'ensemble des dispositions comptables pour 2020.

Résolution n°5 - Approuvez-vous les comptes pour 2020 et, en conséquence, donnez-vous quitus au Conseil d'Administration pour la gestion comptable 2020 ?

Les membres approuvent à l'unanimité les modifications apportées aux statuts et au règlement mutualiste selon les propositions de la résolution.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2020 à la réserve libre (compte 102)

Résolution n° 6 - Approuvez-vous l'affectation du résultat à la réserve libre

Les membres approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat à la réserve libre.

9. Information sur les décisions prises par le Conseil d'Administration sur délégation permanente de l'Assemblée générale en matière de prestation et de cotisation.

Ainsi qu'il était mentionné dans l'ordre du jour, une nouvelle taxe dite « taxe COVID » a été imputée aux mutuelles à hauteur de 1,5 milliard sur les années 2020 et 2021. Cela s'est traduit par un versement de 2,6% des cotisations encaissées en 2020 et 1,3% en 2021.

Pour tenir compte de la mise en place cette taxe (dont on ne sait son devenir) il a été considéré nécessaire de procéder pour 2021 à une augmentation des cotisations de 1% en moyenne et de remettre à plus tard une éventuelle majoration des prestations.

10. Examen des statuts et des règlements : modifications légales et réglementaires.

Statuts

En ce qui concerne les statuts, la mention du droit à dénonciation à tout moment est intégrée à l'article S11, les modalités pratiques sont précisées à l'article 4 du règlement mutualiste.

Par ailleurs, les modalités de vote à l'Assemblée générale sont élargies et prévoient maintenant le vote par correspondance et le vote électronique (article S24.III.Le vote).

Enfin, la composition du conseil d'administration prend en compte l'obligation de recherche d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes, chacune ne pouvant être inférieure à 25% de la totalité des membres (article S25 et S27).

Règlement mutualiste

L'article 4 est totalement revu pour prendre en compte les dispositions réglementaires relatives à la dénonciation et à la résiliation.

Résolution n°7. Approuvez-vous les modifications apportées aux statuts et au règlement mutualiste pour prendre en compte la résiliation infra-annuelle des contrats et les nouvelles modalités de représentation et de vote ?

Les membres approuvent à l'unanimité les modifications apportées aux statuts et au règlement mutualiste selon les propositions de la résolution.

11. Election du tiers sortant du Conseil d'Administration.

Six postes sont à pourvoir.

Parmi les sortants, sont candidats au renouvellement de leur mandat :

Messieurs Alain LAYE
Alain GUTH
Hubert LE ROUX

Nouvelles candidatures :

Madame Geneviève LEMAIRE

Messieurs Pierre - Augustin BOURDETTE
Lionel DELPLACE

Le nombre de postulants étant égal aux postes à pourvoir, l'Assemblée générale accepte ces six candidatures, pour compter de la date de la présente Assemblée générale.

Madame Geneviève LEMAIRE est élue pour achever le mandat de Monsieur Gérard BEAUMONT-SENN décédé, jusqu'en 2023.

12. Questions diverses sans vote.

Monsieur BARON, Président du « Comité pour l'élaboration du rapport de contrôle interne », fait état des difficultés rencontrées dans le contexte sanitaire actuel pour mener à bien ses travaux d'expertise. Si la situation s'améliore, il reprendra les travaux en cause.

13. Clôture de l'Assemblée générale.

Plus aucune observation n'étant présentée, le président clôt l'Assemblée générale à 10h50.

Le Président
Alain LAYE

I VIE DE LA MUTUELLE



1.2) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



QUALITÉ	NOM PRÉNOM
Président :	LAYE Alain <i>Fin de mandat 2024</i>
Premier Vice-Président :	AUSSAVY Didier <i>Fin de mandat 2022</i>
Secrétaire Général :	DELPLACE Lionel <i>Fin de mandat 2024</i>
Trésorière :	GOUT Marie-Elisabeth <i>Fin de mandat 2022</i>
Administrateur :	BOURDETTE Pierre-Augustin <i>Fin de mandat 2024</i>
Administrateur :	EUZEN Eric <i>Fin de mandat 2022</i>
Administrateur :	GUTH Alain <i>Fin de mandat 2024</i>
Administrateur :	LEMAIRE Françoise <i>Fin de mandat 2023</i>
Administrateur :	LEMAIRE Geneviève <i>Fin de mandat 2023</i>
Administrateur :	LE ROUX Hubert <i>Fin de mandat 2024</i>
Administrateur :	LUCCITTI Jean-Michel <i>Fin de mandat 2023</i>
Administrateur :	OTTINGER Jean-Michel <i>Fin de mandat 2022</i>
Administrateur :	POULAIN Bernard <i>Fin de mandat 2023</i>
Administrateur :	SCHMITT Philippe <i>Fin de mandat 2023</i>
Administrateur :	SEVERIN Bernadette <i>Fin de mandat 2022</i>

II INFORMATIONS SANTÉ

2.1) MUTUELLE TROP CHERE !

Vous avez reçu les cotisations de votre mutuelle, vous n'appréciez pas le taux d'augmentation, vous avez raison !

Cela mérite quelques explications.

Le gouvernement estime que les mutuelles sont trop « riches », il faut donc les ponctionner !

Certaines associations de consommateurs surenchérisent !

Quelle est la vérité ?

Le gouvernement, qui cherche des fonds, a décidé de frapper les mutuelles d'une taxe COVID, le taux de contribution est de 2,6% sur l'année 2020 et de 1,3% sur l'année 2021. Ce qui fait passer les taxes déjà prélevées de 14,07 à 16,67% du montant des cotisations ! Sans compter sur l'obligation des mutuelles de supporter le 100% santé voulu par le Président de la République.

Par ailleurs, pourquoi les mutuelles « semblent » riches ?

La réglementation impose aux mutuelles de constituer ce qui est appelée une marge de solvabilité. Elle est calculée sur un pourcentage du montant des cotisations (pour faire simple, disons qu'il s'agit de 18% des cotisations). Cette « réserve » nécessaire en cas de coup dur, au lieu de 100% a été portée à 250% par le superviseur.

Autrement dit, une réserve est imposée, puis elle est qualifiée de « richesse » ! Bizarre comme raisonnement !

Que font certaines mutuelles, la vôtre peut-être ?

Les taxes et autres obligations sont reportées sur le montant des cotisations. Elles n'ont pas toujours d'autres possibilités, surtout si elles sont à la limite de la marge de solvabilité « surgonflée ».

Que pouvez-vous faire pour minimiser le montant de vos cotisations ?

Trouver une mutuelle solide qui ne répercute pas sur ses adhérents la totalité des charges imposées par le gouvernement.

Un petit rappel : entre 2008 et 2019, la sécurité sociale a transféré 38% de ses prises en charge aux mutuelles. Pendant la même période, les mutuelles ont augmenté, en moyenne, leurs cotisations de 40%.



N'accablez pas les mutuelles pour ces 2%, sans savoir que pendant la même période, la fameuse taxe de solidarité additionnelle, est passée de 2,5 à 14,07%, et maintenant à plus de 16%.

Une solution

Pendant cette même période, la Mutuelle du monde combattant a augmenté ses cotisations de seulement 20%. Allez visiter son site www.mutuelle-combattant.com

Téléphone : 01 43 87 43 65

Cette mutuelle est ouverte à tous, combattants ou non, elle est sans limite d'âge, sans questionnaire médical, sans droit d'entrée, sans délai de carence.

Nous cristallisons vos cotisations à votre tranche d'âge d'adhésion, vous ne subirez pas augmentations liées à l'âge. Votre cotisation sera majorée seulement des augmentations annuelles, s'il y en a. Ce qui n'est pas le cas tous les ans.

Notre mutuelle est à taille humaine avec un accueil personnalisé

Comment rejoindre la Mutuelle du monde combattant ? Rien de plus simple, résiliez votre contrat et changez de mutuelle.

Le gouvernement a pris une bonne décision en permettant de résilier un contrat santé sans attendre la fin de l'année civile.

Procédure :

- Pour la résiliation il faut que le contrat ait un an d'ancienneté.

- Il faut envoyer à son organisme assureur une lettre de démission avec AR classique ou un recommandé électronique ayant pour objet « résiliation infra annuelle » mentionnant vos nom, prénom, adresse, N° de contrat et le nouvel organisme assureur.

II INFORMATIONS SANTÉ

- Lorsque l'ancien organisme assureur réceptionne la lettre il a 24 h pour y répondre et mentionner la date de résiliation à l'assuré.
- La radiation prend effet un mois après, à compter du lendemain de la réception de la lettre de dénonciation le cachet de la poste faisant foi.
- Lorsque vous réceptionnez le justificatif de la prise en compte de votre résiliation avec la date de fin de contrat par votre ancien organisme assureur, vous envoyez ce document à la mutuelle ainsi que votre bulletin d'adhésion, votre attestation de sécurité sociale (pas la copie de la carte vitale), la copie de votre carte d'identité ainsi qu'un RIB
- Vous ajoutez un justificatif de ressortissant de l'ONACVG, la copie de votre carte d'adhérent à l'UNC (à jour des cotisations), la preuve que vous êtes militaire en activité, et vous bénéficierez de l'offre du premier mois de cotisations.

A bientôt au sein de la Mutuelle du monde combattant.



**MUTUELLE
du Monde
Combattant**

**BULLETIN D'ADHESION A
DECOUPER OU PHOTOCOPIER** > > >

	NOM	PRENOM	SEXE	Date de naissance	N° de Sécurité sociale
M			<input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F	__ / __ / __	
M			<input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F	__ / __ / __	
Enf.			<input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F	__ / __ / __	
Enf.			<input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F	__ / __ / __	
Enf.			<input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F	__ / __ / __	

Votre situation : 100% partiel Séc. Soc. 100% total Séc. Soc. Art. L212-1 (Ex L115) Ressortissant ONAC Adh UNC Militaire en activité

Je choisis la garantie : BASIC INTEGRAL OPTIMUM **GARANTIE +** OPT 1 OPT 2 **Date d'adhésion souhaitée :** 01 / __ / __

Adresse:.....

 Ville : Code postal :
 ☎ Téléphone :
 @ Mail :

Adhésion : Individuelle Familiale

Régime : Général Local (Alsace et Moselle)

Date : __ / __ / __

SIGNATURE :

précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Comment avez-vous connu la mutuelle ? :

- Par la publicité
- Par Internet / réseaux sociaux
- Par relations
- Autres :

**MERCI DE JOINDRE LES ATTESTATIONS RECENTES DE SECURITE SOCIALE
 AINSI QUE LA COPIE D'UNE PIECE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE**

Conformément à la Loi, la signature de ce bulletin d'adhésion vaut acceptation sans réserve des statuts et règlement de la Mutuelle du Monde Combattant, dont l'adhérent reconnaît expressément avoir pris connaissance et s'engage à les respecter. Les renseignements demandés ont un caractère obligatoire. Conformément à la Loi informatique et liberté, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de modification aux informations le concernant.

PRÉLÈVEMENT DE LA COTISATION

Pour les prélèvements, merci de compléter rigoureusement et lisiblement les informations ci-dessous, en lettres capitales et retourner l'ensemble du présent bulletin d'adhésion signé.

Périodicité choisie : MOIS TRIMESTRE SEMESTRE ANNÉE

MERCI DE JOINDRE UN R.I.B. OU UN R.I.P.

Prélèvement effectué gratuitement chaque mois le : 5 15

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM : _____ (Merci de ne pas renseigner)

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Mutuelle du Monde Combattant à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de la Mutuelle du Monde Combattant. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée, dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé contesté, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

DÉBITEUR

Nom, Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

IBAN – Identifiant international du compte :

BIC – Code international d'identification de votre banque :

Fait à Le __ / __ / __

SIGNATURE

Créancier – ICS : FR 79ZZZ643832 Mutuelle du Monde Combattant– 5 rue du Havre – 75008 Paris

Paiement récurrent / répétitif

III INFORMATIONS DIVERSES

3.1) GARANTIE + et RAC 0

Vous avez souscrit un contrat GARANTIE +.

Historiquement, cette garantie a été créée pour :

- Les personnes pensionnées militaires d'invalidité, au titre de l'article L. 212-1 (ex L. 115) du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre, prises en charge à 100% par le ministère des anciens combattants pour l'affection pensionnée et à 100% par la sécurité sociale pour les autres affections.
- Les autres personnes prises en charge à 100% par la SS ou la MSA, en raison d'une maladie désignée par la réglementation par exemple.
- Les personnes ayant déjà une couverture complémentaire par une autre mutuelle, dans ce cas, GARANTIE + couvre d'éventuels restes à charge après les remboursements de la sécurité sociale et de la première mutuelle.

Pour tenir compte de la prise en charge à 100% ou du remboursement d'une autre mutuelle, les cotisations de GARANTIE + sont moins élevées que les autres garanties afin de tenir compte de cette différence. Cette garantie délivre des forfaits plafonnés en euros pour les dépassements d'honoraires ou les restes à charge, dans la limite de la facture.

Malgré les changements de ces dernières années imposés par le gouvernement, le « reste à charge 0 » pour l'optique, les prothèses dentaires ou les aides auditives, GARANTIE + ne peut en aucun cas supporter le RAC 0. Il vous appartient d'informer les professionnels de santé de ces dispositions.

Si vous souhaitez souscrire à une garantie qui prenne en charge le RAC 0, vous pouvez nous contacter nous nous ferons un plaisir de vous renseigner au mieux de vos intérêts. Votre nouveau contrat s'appliquera sans délai.

3.2) PARRAINAGE

VOTRE MUTUELLE EVOLUE

Elle lance une opération de parrainage ouverte à tous ses adhérents !

Une démarche simplissime et pour vous...rien que des avantages. Parlez à vos amis, à votre famille de la Mutuelle du Monde Combattant et gagnez un chèque cadeau de 30€ pour chacun de vos parrainages avec un maximum de 5 filleuls par an et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

Invitez vos filleuls à se rendre sur le site de la Mutuelle du Monde Combattant (www.mutuelle-combattant.com) pour qu'ils bénéficient d'une formule adaptée à leurs besoins de santé et d'une cotisation juste et solidaire.

Indiquez leur que, grâce à vous, ils peuvent bénéficier d'une mutuelle compétitive offrant des services personnalisés et de qualité (cristallisation...accueil téléphonique à taille humaine...tiers payant...espace sécurisé en ligne ...)

ATTENTION : Vos nom, prénom et numéro d'adhérent doivent figurer sur le bulletin d'adhésion de votre filleul C'est tout !

IV NOS PARTENAIRES



Adhérer à l'ASAF, c'est renforcer la Défense de la France.

Faire un don à l'ASAF, c'est permettre à l'ASAF de s'exprimer en toute indépendance.

Vous pouvez vous inscrire pour recevoir gracieusement par mail les lettres de l'ASAF.

Consultez le site :
www.asafrance.fr



C2F, Radio combattants de France unis pour nos soldats. La radio de celles et ceux qui aiment et soutiennent nos soldats.

www.radio-c2f.fr



« La solidarité n'est pas obligatoire, elle est juste indispensable »

En lisant la lettre de l'association, l'on découvre une action emblématique : l'aide aux orphelins.

En sein du milieu Défense, 400 conjoints survivants sont en charge de 700 orphelins.

- Evolution du nombre d'orphelins :
en 2010 : 220 ; en 2016 : 730.

Cette progression n'a pas besoin de commentaire, sinon celui de leur apporter notre aide.

Vous pouvez adresser vos dons par chèque à l'ordre de l'ADO, un reçu fiscal vous sera adressé au cours du 1er trimestre 2017.

www.entraide-defense.fr

**ADO, Case 104-Fort Neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75641 PARIS**



Grâce à sa participation, notre Mutuelle figure parmi les soutiens et les partenaires de cette association. Allez-vous en rendre compte en consultant son site : www.terre-fraternite.fr

Le général d'armée (2S) Bernard Thorette, Président de l'association, a eu l'amabilité de nous adresser un aimable petit mot: «Vous remercie très chaleureusement pour votre geste. Il contribuera à soulager la peine des blessés de l'armée de Terre et leurs familles...»

A titre personnel, vous pouvez participer à cette grande œuvre de solidarité avec nos soldats en adressant vos dons à :

**Association Terre Fraternité
Hôtel national des Invalides
129 rue de Grenelle – 75007 PARIS**

Si vous souhaitez obtenir un reçu fiscal, établissez votre chèque à l'ordre de l'ADO

IV NOS PARTENAIRES



Abonnez-vous à

LA VOIX DU COMBATTANT

• Je suis adhérent UNC :

Je contacte mon siège départemental qui se chargera de mon abonnement (coordonnées sur www.unc.fr)

• Je ne suis pas adhérent UNC :

Je complète et je retourne le bulletin ci-contre au Service abonnements,

La Voix du Combattant, 18, rue Vézelay - 75008 Paris

Informations :

Tél.: 01.53.89.04.18 – Fax: 01.53.89.04.29. - E-mail : unccompta@unc.fr

OUI, je désire m'abonner pour 1 an (10 numéros)

Mes coordonnées Mme Mlle M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

C. postal : Ville :

Pays :

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de La Voix du combattant

15 € (France et EU) – 25 € (Étranger)